

Date de réunion	15/11/2022	Lieu de réunion	Salon cheminée
Début de réunion	14 heures 00	Fin de réunion	15 heures 20

Ordre du Jour :

Année 2022 :

- Approbation du relevé de conclusions
- Délibération n° 16-2022 : Adoption du budget Soins 2022 suite à la réception de la décision modificative du forfait global Soins en date du 1^{er} juillet 2022
- Délibération n° 17-2022 : Décision modificative n° 08 de l'EPRD 2022 – ouverture de crédits suite à la réception de l'arrêté de la dotation globale Soins 2022
- Délibération n° 18-2022 : Chèques CADHOC : montant et modalités d'attribution Année 2022
- Délibération n° 19-2022 : Prix des repas de Fêtes 2022 – 2023
- Délibération n° 20-2022 : Prix des repas de Fêtes servis à la Drève du Château 2022 – 2023

Année 2023 :

- Délibération n° 21-2022 : Adoption de l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) Année 2023 et son rapport
- Délibération n° 22-2022 : Adoption du tableau de financement et autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2023
- Délibération n° 23-2022 : Adoption du tableau des emplois 2023
- Délibération n° 24-2022 : EPRD 2023 : Adoption du budget Hébergement prévisionnel et ses tarifs
- Délibération n° 25-2022 : EPRD 2023 : Adoption du forfait Dépendance prévisionnel
- Délibération n° 26-2022 : EPRD 2023 : Adoption du forfait global Soins selon l'article 2 de la décision de l'ARS en date du 1^{er} juillet 2022
- Délibération n° 27-2022 : Adoption du budget UVPH 2023 et ses tarifs
- Délibération n° 28-2022 : Adoption du budget accueil de jour 2023 et ses tarifs
- Délibération n° 29-2022 : Octroi d'une subvention à l'Association « Les Blouses Roses – Animation Loisirs à l'Hôpital » - Année 2023
- Délibération n° 30-2022 : Adoption des tarifs repas servis aux membres du personnel et accompagnants – Année 2023
- Délibération n° 31-2022 : Adoption des tarifs repas servis à la Drève du Château – Année 2023
- Délibération n° 32-2022 : Adhésion au Centre Local d'Echanges, de Liens, d'Informations et d'Aide à la personne – CLELIA – Année 2023
- Questions diverses relatives au fonctionnement de l'établissement

Madame DELPORTE, Présidente du CVS, ouvre la séance et félicite Madame RUGET pour les excellents résultats de l'EHPAD obtenus lors d'une enquête sur le classement des meilleurs EHPAD par le Nouvel OBS. En effet, l'EHPAD de Bondues se classe à la 24^{ème} place nationale sur 10 000 EHPAD et Résidences Services en France et à la 9^{ème} place sur les EHPAD des Hauts-de-France.

Madame RUGET se dit très satisfaite puisque ces résultats mettent en lumière le travail des professionnels. Les actions menées sur la Qualité de Vie au Travail envers le personnel portent ses fruits et permettent aux agents de donner le meilleur d'eux-mêmes aux résidents.

Madame RUGET propose de commencer par les questions des familles ou par les sujets à aborder autre que l'ordre du jour.

Madame DELPORTE se dit très satisfaite lors de la réception du courrier annonçant le classement de l'EHPAD en rapport à l'enquête menée par le Nouvel OBS. Madame DELPORTE indique fréquenter l'établissement depuis de nombreuses années, elle note en effet un vrai changement dans le « bon sens du terme ».

Madame DELPORTE informe les membres que les problèmes relevés par les familles ont été résolus en amont auprès des responsables concernés.

Madame DELPORTE souhaite néanmoins revenir sur quelques sujets abordés lors de la précédente séance notamment l'hygiène bucco-dentaire, le départ des infirmières et de la responsable des soins et le terrain de pétanque.

- **Terrain de pétanque**

L'idée de construire un terrain de pétanque dans l'enceinte de l'établissement a été abandonnée car trop onéreuse. Par ailleurs, un terrain de pétanque est disponible face à l'EHPAD et peut être partagé. Les résidents en ont déjà profité dont Monsieur Cornellissen qui en avait fait la demande.

Avis partagé de l'assemblée.

- **Départ des infirmières et de la responsable des soins**

Madame DELPORTE souhaite revenir sur le départ de 3 infirmières notamment pour avoir de plus amples explications à donner aux familles et notamment sur la nouvelle organisation suite à ces départs. Madame RUGET confie la parole à Madame BELMONTE, Coordinatrice opérationnelle des services, qui apporte les précisions suivantes :

Madame BELMONTE refait l'historique depuis le mois de juin 2022 afin de remettre les évènements dans leur contexte.

Elle informe les membres que le départ de Noémie, l'infirmière, était planifié depuis le début de son contrat à l'EHPAD puisqu'elle n'avait pas souhaité un contrat de plus d'un an dès lors qu'elle avait le projet de s'orienter vers l'humanitaire.

Le départ de Danye, infirmière, est lié à son projet de s'orienter vers les soins palliatifs, accompagnement qui lui tenait à cœur depuis toujours. L'opportunité d'un poste vacant à Jean 23 a précipité son départ cet été.

Le départ de la responsable des soins, Lydie, est lié à des raisons plus personnelles d'organisation de vie familiale.

Suite à ces départs, un processus de recrutement a été lancé mais peu concluant au regard des candidatures reçues, aussi il a été décidé de travailler avec les infirmières libérales de Bondues.

A ce jour, l'EHPAD travaille avec 4 IDE libérales qui viennent conforter l'équipe infirmière de l'ehpad. L'idée est d'avoir deux infirmières fixes sur l'EHPAD de Bondues, Nasséra et Mathilde, qui travaillent en poste de journée, les infirmières libérales interviennent quant à elles, très tôt le matin et en fin de journée pour des soins tels que prises de sang, glycémie...

A noter que les IDE libérales sont contentes de l'opportunité qui leur a été offerte d'intervenir au sein de l'ehpad. Cela leur a permis de mieux connaître le fonctionnement de l'ehpad et d'intégrer une équipe.

Madame RUGET indique que les IDE libérales ont passé un contrat avec l'EHPAD et qu'elles sont rémunérées par l'établissement sur présentation d'une facture mensuelle, sur le budget soins de l'établissement (et non avec la carte vitale des résidents).

Madame RUGET précise qu'avec cette mise en place, l'EHPAD gagne en flexibilité puisque les IDE libérales n'ont pas d'horaires fixes et s'adaptent à notre demande et nos exigences.

Il a également été décidé d'élargir la question de la sécurité des soins avec la mise en place des assistantes-infirmières. Elles sont postées en journée, font du lien avec les familles, prennent les rendez-vous médicaux des résidents et s'assurent que les ambulances assurent les transferts, participent à la distribution des médicaments et des petits soins. Madame DELPORTE souhaite savoir si elles ont une formation spécifique. Madame RUGET l'informe qu'elles ont leur formation aide-soignante, leur expérience mais également une formation continue auprès des infirmières. Madame COURONNEL précise qu'elles vont en formation plaies et cicatrisations, accompagnement en soins palliatifs afin d'enrichir leur expérience.

- Soins dentaires

Madame RUGET informe les membres du Conseil qu'il s'agit d'un sujet préoccupant et sur lequel l'établissement n'a pas encore assez avancé. Il s'agit des personnes qui ont du mal à se brosser les dents. Il ne s'agit que de ces personnes puisque les dentiers sont par ailleurs nettoyés par les soignants.

Madame DANIEL précise que les plans de soins des résidents ont été réajustés, certaines familles, notamment à l'UVA, ont été contactées pour s'équiper de brosses à dents électriques.

Madame DANIEL indique que le brossage des dents reste une stimulation, une vigilance et une vérification au quotidien.

Mais le souci est le suivant : il s'agit des résidents qui ressentent le lavage de dents comme une agression en particulier au moment de l'introduction de la brosse à dents dans la bouche.

Madame RUGET précise qu'elle a demandé aux agents une extrême vigilance sur le brossage des dents.

Ce sujet sera ré évoqué lors de la prochaine séance.

Suite à ces discussions, Madame RUGET aborde l'ordre du jour.

Adoption du relevé de conclusions du 23 juin 2022

En l'absence de remarques, le relevé de conclusions de la séance du 23 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame RUGET propose de passer en revue les délibérations inscrites à l'ordre du jour qui sont essentiellement d'ordre budgétaire.

- ***Délibérations n° 16-2022 et n° 17-2022 : Adoption du budget Soins 2022 et Décision modificative n° 8 de l'EPRD 2022 suite à la réception de la décision modificative du forfait global Soins en date du 1^{er} juillet 2022***

Madame HOUZE informe les membres de la réception du dernier arrêté de l'ARS en date du 1^{er} juillet 2022 indiquant la dotation globale soins définitive pour l'année 2022. Le montant total de la dotation pour 2022 s'élève à **1 503 934.21** Selon les prévisions, ce montant définitif permet l'ouverture d'un crédit supplémentaire qui s'élève à **19 452.03 €**. Ce crédit supplémentaire vient compenser les mesures suivantes : financement des mesures de sécurisation des organisations et environnements de travail (prise en charge des heures supplémentaires effectuées par les agents), revalorisation des agents de la catégorie C (ASH), extension du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) au Médecin coordonnateur, Prime Grand Age de 118 € net mensuelle versée aux aides-soignantes.

- ***Délibération n° 18-2022 : Chèques CADHOC : montant et modalités d'attribution Année 2021***

Madame RUGET informe les membres du Conseil que des chèques CADHOC seront distribués aux salariés comme chaque année.

Les salariés de plus de 6 mois de présence dans l'établissement à la date du 21 octobre 2022 se verront attribuer des chèques CADHOC pour un montant de **130.00€**.

Les salariés de moins de 6 mois de présence se verront attribuer la somme de **40€**.

Le montant des chèques CADHOC a été maintenu par rapport à 2021.

Les chèques CADHOC seront distribués dans le courant de mois de novembre.

- ***Délibération n° 19-2022 : Prix des repas de Fêtes 2022 – 2023,***

Il s'agit ici d'une prestation proposée aux familles afin que celles-ci puissent bénéficier d'un moment de convivialité autour d'un repas raffiné avec leur parent au sein de l'établissement.

Le prix des repas de Fêtes pour cette fin d'année a été arrêté à **36 €**. Il s'agit des repas du 24 décembre soir, 25 décembre midi, 31 décembre soir et 1^{er} janvier midi. Les menus de fin d'année n'ayant pas été établi à ce jour, ils seront présentés aux membres lors de la prochaine séance.

➤ **Délibération n° 20-2022 : Prix des repas de Fêtes 2022 – 2023 délivrés à la Drève du Château.**

Il s'agit ici d'une prestation repas proposée aux résidents de la Drève du Château. Le prix des repas des Fêtes pour décembre 2022 et janvier 2023 est proposé à **19.30 €**.

➤ **Délibérations n° 21-2022, 22-2022, 23-2022, 24-2022, 25-2022, 26-2022, 27-2022 et 28-2022 : Adoption de l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) Année 2023 et son rapport**

Madame RUGET aborde le budget prévisionnel 2023. Elle informe les membres du Conseil que l'impact de la crise géopolitique et économique se ressent dès aujourd'hui notamment sur les factures de fluides mais également sur les factures alimentaires et de fournitures hôtelières. Madame RUGET rappelle que l'EHPAD n'est pas concerné à ce jour par le bouclier tarifaire et que les factures ont augmentées entre 30 et 70% notamment sur l'électricité, le gaz et le chauffage.

Le budget prévisionnel 2023 a été établi sur la base de prévisions d'activité à hauteur de **98%** de taux d'occupation et de 13 nouvelles entrées.

La croissance du budget **hébergement** est de **3.5 %** pour les résidents présents au 31 décembre 2022 dans l'attente de l'arrêté ministériel pour l'année 2023 est de 3.5% pour les nouvelles entrées à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le budget prévisionnel hébergement s'élève donc à **2 537 242.97 €**.

Les tarifs journaliers 2023 s'élèvent à :

COIN FLEURI

- Chambre de niveau 1 (rez-de-chaussée): **79.07 €**
- Chambre de niveau 2 (étage) : **81.27 €**
- Tarif aide sociale : **63.37 €** (tarif 2022 dans l'attente de l'arrêté 2023)

UVA

- Chambre individuelle : **83.27 €**
- Tarif aide sociale : **63.37 €** (tarif 2021 dans l'attente de l'arrêté 2022)

UVPH

- Chambre individuelle (résident payant ou aide sociale) : **110.94 €**

ACCUEIL DE JOUR

- Prix de journée : **38.00 €** (hors transport)

Pour information le budget autorisé pour l'accueil de jour est de **62 974.97 €**

La dotation **dépendance** 2023 est basée sur le budget 2022 pour un montant de **470 214.82 €** dont **334 813.16 €** de dotation globale versée par le Conseil Départemental dans l'attente de l'arrêté 2022. Le delta correspond au ticket modérateur (GIR 5&6) supporté par tous les résidents et/ou leurs familles quel que soit leur dépendance.

Le budget **soins** prévisionnel 2023 est indiqué par l'article 2 de l'arrêté du 13 juillet 2022 et s'élève à **1 504 709.71 €** (dont 20 000 € de recettes en atténuation) dans l'attente de l'arrêté et de la dotation définitive 2023.

Eu égard à ce qui précède, le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2023 est évalué à **4 532 167.50 €**.

Concernant le tableau prévisionnel de financement, Madame RUGET informe les membres du Conseil que les travaux de réhabilitation du Coin Fleuri continueront en 2023 notamment :

- Réfection des cabinets de toilette avec création d'une douche
- Salles de bain commune
- Rafrachissement d'air en chambres
- Réfection du patio intérieur
- Réfection de l'entrée principale
- Modernisation du couloir de l'entrée principale

Madame RUGET précise que les dépenses liées à ces travaux de réhabilitation seront financées par les fonds propres de l'EHPAD et par recours aux subventions et probablement à l'emprunt.

Madame RUGET aborde le sujet du tableau des emplois. A ce jour, il n'y a pas de mesures nouvelles pour l'année 2023.

➤ ***Délibération n° 29-2022 : Octroi d'une subvention à l'Association « Les Blouses Roses – Animation Loisirs à l'Hôpital » - Année 2022***

Madame RUGET informe les membres qu'une subvention est versée chaque année à l'association Les Blouses Roses. Celle-ci s'élève à **800 euros**. Les Blouses Roses prennent en charge les prestations effectuées lors des fêtes d'anniversaires organisées pour les résidents et ce une fois par mois. Madame HIBON Françoise précise que les Blouses Roses perçoivent également une subvention de la mairie de Bondues à hauteur de 800.00 €. Madame Ruget saisit encore une fois l'occasion de remercier chaleureusement les Blouses Roses pour l'aide précieuse apportée à l'eypad. En particulier Madame Hibon qui les représentent.

➤ ***Délibération n° 30-2022 : Adoption des tarifs repas servis aux membres du personnel et accompagnants – Année 2023***

Il s'agit ici de la présentation des tarifs des repas proposés au personnel et aux accompagnants des résidents.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Les repas du personnel et stagiaires à **4.00 €**
- Les sandwiches ou croque-monsieur à **2.00 €**
- Les repas du midi des accompagnants à **15.40 €**
- Les repas du midi des enfants de – 12 ans à **8.00 €**
- Les repas du soir des accompagnants à **8.00 €**

- Le gâteau de 6 personnes lors d'occasions particulières (anniversaires, fêtes...) à 20.00 €
- Prestation anniversaire à 6.50 € par personne et sera composée :
D'une part de gâteau, d'un café et d'une coupe de méthode Champenoise

➤ **Délibération n° 31-2022 : Adoption des tarifs repas servis à la Drève du Château – Année 2023**

Il s'agit ici de la présentation des tarifs des repas appliqués aux résidents de la Drève du Château.

Les tarifs sont les suivants :

- Repas du midi semaine et week-end : 8.00 €
- Potage : 1 € le litre
- Part de gâteau pour manifestation exceptionnelle : 3.55 €

➤ **Délibération n° 32-2022 : Adhésion au Centre Local d'Echanges, de Liens, d'Informations et d'Aide à la personne – CLELIA – Année 2023**

L'EHPAD étant adhérent au Clic Relais autonomie, celui-ci verse une cotisation à hauteur de 15 euros par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Etaient présents	
Nom	Fonction
Madame RUGET Caroline	Directrice de l'Etablissement
Madame DELPORTE Anne-Françoise	Présidente du Conseil de Vie Sociale, représentant les familles
Madame WITTOUCK Blandine	Titulaire, représentant les familles
Madame HIBON Marie Françoise	Responsable des Blouses Roses
Monsieur CORNEILISEN Alfred	Représentant les résidents
Madame ANTOINE Chantal	Représentant les résidents
Excusé(e)s	
Madame LEROY Michèle	Invitée
Monsieur DODIN	Invité
Assistaient également	
Madame BELMONTE Fatiha	Coordinatrice Opérationnelle des services
Madame COURONNEL Séverine	Responsable Hôtelière et lingerie
Madame LECOMTE Adeline	Gouvernante, invitée
Madame LELUBRE Kathy	Praticienne en psychomotricité
Monsieur MAILLOT Thierry	Responsable restauration
Rédacteur	
Madame HOUZE Charline	Adjoint des Cadres – Responsable financière EHPAD Bondues et Mouvaux – secrétaire de séance

La Présidente du Conseil de Vie Sociale

Madame DELPORTE Anne Françoise



La Directrice

Madame RUGET Caroline



E.H.P.A.D
 Albert Du Bosquiel
 rue Norbert Segard
 59910 BONDUES
 Tél. 03 20 25 94 60 - Fax 03 20 23 08 62